

# TES DROITS ET OBLIGATIONS LORS DE L'ACCUEIL



Cette brochure s'adresse à toi si:

- ✓ tu as moins de 18 ans
- ✓ tu es arrivé(e) sans tes parents, seul(e) ou avec d'autres membres de ta famille
- ✓ tu as demandé l'asile (également appelée «protection internationale») en Lettonie.

## **TABLE DES MATIÈRES**

Tu es en sécurité dans ce pays	3
Qui va t'aider?	3
Quel est le rôle du représentant?	3
Qui d'autre peut t'aider?	4
Qu'est-ce que tu vas recevoir?	6
Droit aux soins de santé	8
Informé le personnel et le représentant	9
Qu'est-ce qu'une évaluation de l'intérêt supérieur?	10
Droit à l'éducation	10
Droit au travail	11
Ton attestation de demande d'asile	11
Où est-ce que tu vas séjourner?	12
Qu'est-ce que tu peux faire si quelqu'un te traite mal?	13
Quelles sont tes obligations concernant l'accueil?	14
Que se passe-t-il si tu ne respectes pas tes obligations?	15
Règles concernant la demande d'asile et les voyages vers d'autres pays	16
Que se passe-t-il si tu t'enfuis dans un des pays de l'UE+?	17
Qui peut t'aider si tu n'es pas d'accord avec une décision prise par les autorités?	18
Que se passe-t-il si certaines aides changent?	19
Coordonnées	20

## ➤ TU ES EN SÉCURITÉ DANS CE PAYS

Tu as dit aux autorités que tu ne peux pas retourner dans ton pays parce que tu es en danger et tu as fait une demande d'asile. Tu es demandeur d'asile en Lettonie.

Il est normal que tout te semble nouveau. Tu es en sécurité dans ce pays et tu ne seras pas tout(e) seul(e).

## ➤ QUI VA T'AIDER?

En Europe, toute personne de moins de 18 ans est considérée comme un(e) enfant et a le droit de recevoir une **aide spéciale**.



Comme tu es ici sans tes parents, un autre adulte appelé **représentant** t'aidera à répondre à tes besoins. Cette personne est indépendante des autorités.

Si tu n'as pas encore rencontré ton représentant, tu le feras dès que possible.

Entre-temps, les autorités désigneront un autre adulte pour te soutenir et te représenter.

## ➤ QUEL EST LE RÔLE DU REPRÉSENTANT?

Ton représentant t'expliquera tout ce que tu dois savoir sur ton séjour et il t'aidera à obtenir des réponses à tes questions. Par exemple, comment tu peux aller à l'école, comment tu peux voir un médecin, où tu vas vivre, comment tu peux trouver ou contacter ta famille. Les autres membres du personnel t'aideront également à répondre à ces questions.

Ton représentant informera les autorités de tes besoins, il te conseillera et il t'aidera à prendre des décisions importantes.

Tu peux toujours exprimer tes besoins, tes sentiments et donner ton avis à ton représentant.

Si tu as un problème avec ton représentant, informe le personnel.

## ➤ QUI D'AUTRE PEUT T'AIDER?



- Un(e) **assistant(e) social(e)** peut t'aider dans tes besoins quotidiens ou contacter d'autres professionnels qui pourront t'aider au sujet d'un problème spécifique.
- Un **médecin** ou le **personnel infirmier** t'aidera si tu es malade ou blessé(e), ou si tu as besoin de tout type d'assistance médicale.
- Un(e) **psychologue** t'aidera si tu es triste, si tu es en colère, si tu as peur, si tu es inquiet/inquiète ou si tu as du mal à dormir.
- Un **conseil juridique** t'aidera à comprendre ce qui va se passer pendant la procédure d'asile et il te soutiendra si tu penses que tes droits ne sont pas respectés.
- Un(e) **interprète** peut t'aider à communiquer dans une langue que tu comprends. Son rôle est de traduire exactement ce que tu dis et ce que les autres disent.

## Qu'est-ce que l'évaluation de l'âge?



Si tu es arrivé(e) en Europe sans document prouvant ton âge et que les autorités ont des doutes sur ton âge, elles te demanderont de participer à une procédure appelée **évaluation de l'âge**. De cette manière, elles peuvent décider si elles te considèrent comme un(e) enfant ou non. Si tu es invité(e) à participer à une évaluation de l'âge, ton représentant t'expliquera la procédure.

## Que peux-tu faire si tu souhaites contacter ta famille?

- Si tu ne sais pas où est ta famille ou si tu as perdu le contact avec elle, tu peux demander de l'aide à ton représentant ou au personnel. Ils t'aideront à chercher ta famille.
- Si tu sais où se trouvent les membres de ta famille et si tu as leurs coordonnées, le personnel peut t'aider à les appeler si tu le souhaites.
- Si tu as de la famille en Europe, dis au personnel tout ce que tu sais concernant ta famille.



## Fais attention, certaines personnes pourraient te mettre en danger



Tu pourrais penser à quitter ce pays ou certaines personnes pourraient essayer de te convaincre de t'enfuir. Cela peut être dangereux pour toi et avoir des conséquences négatives sur ta demande d'asile. Parle à ton représentant et au personnel tu peux leur expliquer la situation et ils peuvent te conseiller.

## ➤ QU'EST-CE QUE TU VAS RECEVOIR?

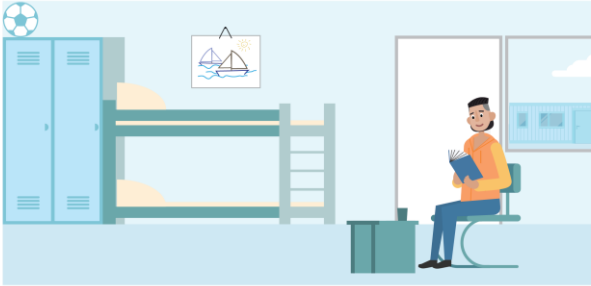
Tu recevras différents types d'aide et de services pendant que tu attends que les autorités examinent ta demande d'asile. C'est ce qu'on appelle l'**accueil**. En tant qu'enfant et demandeur d'asile, tu as des droits, mais aussi des obligations que tu dois respecter. Ces droits et obligations sont expliqués dans cette brochure.

Le personnel te demandera de confirmer que tu as bien reçu les informations contenues dans cette brochure. Si tu ne comprends pas certaines parties de cette brochure ou si tu as des questions, demande à ton représentant et au personnel.

Pendant ton séjour dans ce pays, ton représentant et le personnel te fourniront des informations supplémentaires en fonction de ta situation particulière. Tu peux poser des questions à tout moment.



## Tu recevras:



- un endroit où dormir



- de la nourriture



- des produits d'hygiène personnelle



- des vêtements



- de l'argent pour les dépenses quotidiennes

Vous bénéficierez d'un lit, de la nourriture et de produits d'hygiène personnelle si vous êtes hébergé(e) dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile géré par le Département des affaires de citoyenneté et de migration. Votre allocation journalière sera versée à votre représentant.

Si nécessaire, des vêtements adaptés à la saison vous seront fournis.

## ► DROIT AUX SOINS DE SANTÉ

**Les autorités veilleront à ce que tu reçoives les soins de santé dont tu as besoin. Tu peux informer le personnel et ton représentant si tu as un problème de santé. Ils t'aideront à voir le personnel infirmier ou un médecin si tu en as besoin.**



Si le médecin estime que c'est nécessaire, il prescrira des médicaments et des consultations chez des spécialistes.

Le personnel et le représentant te diront si tu devra passer un examen médical avec le personnel infirmier ou un médecin. Ils vérifieront ton état de santé et te fourniront l'aide nécessaire.

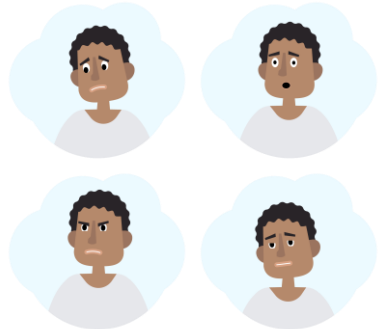
Si tu présentes une urgence médicale ou des blessures qui nécessitent un traitement d'urgence, préviens le personnel. Si tu es à l'extérieur du lieu où tu séjournes, tu peux appeler gratuitement le numéro d'urgence 112.

## ► INFORME LE PERSONNEL ET LE REPRÉSENTANT SI:



- tu ne te sens pas bien, tu es blessé(e) ou tu as besoin d'une assistance médicale urgente ou de médicaments
- tu consommes de la drogue ou de l'alcool
- tu as été victime de violence ou de maltraitance dans le passé ou tu en es victime actuellement
- tu es ou tu pourrais être enceinte
- tu ne peux pas marcher seul(e) ou tu as des difficultés à entendre et à voir
- tu es très inquiet/inquiète, triste, tu n'arrives pas à dormir ou tu as des pensées négatives
- tu ne te sens pas en sécurité ou tu as peur de quelqu'un, que ce soit un inconnu ou une personne que tu connais
- tu as été forcé(e) ou tu es forcé(e) à faire des choses que tu ne veux pas faire
- tu te sens en danger en raison de ta religion, de tes préférences amoureuses, de ta façon de t'habiller ou de te comporter.

N'oublie pas que le personnel et ton représentant sont là pour t'aider.



## ➤ QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR?



Il s'agit d'une activité au cours de laquelle tu rencontreras d'autres membres du personnel qui te poseront des questions afin de:

- comprendre tes **besoins**
- décider de l'**aide** dont tu as besoin.

Cela aidera les autorités à prendre des décisions importantes, par exemple concernant le lieu où tu vas séjourner.

Tu peux faire confiance au personnel infirmier, au médecin, au personnel et à ton représentant. Tu peux tout partager avec eux. Rien de ce que tu diras ne sera divulgué à qui que ce soit d'autre que ton représentant sans ton accord. La seule exception est si ta vie ou celle d'une autre personne est en danger.

Si tu ne souhaites pas que ton représentant soit informé ou impliqué, dis-le au personnel. Ils examineront ta demande et prendront une décision en fonction de ce qui est le mieux pour toi.

## ➤ DROIT À L'ÉDUCATION



En tant qu'enfant, tu as droit à l'éducation et à l'apprentissage. Si tu vas à l'école et que tu atteins l'âge de 18 ans pendant cette période, tu peux continuer à aller en cours jusqu'à la fin de ta scolarité.

Ton représentant et le personnel des établissements t'aideront à déposer sa candidature pour l'enseignement à l'école. Ils t'informeront des possibilités de suivre les cours.

Le personnel te donnera des informations sur des activités éducatives et récréatives qui t'aideront à apprendre, à grandir et à te faire de nouveaux amis.

## ► DROIT AU TRAVAIL

En fonction de ton âge et de ta situation, tu seras peut-être autorisé(e) à travailler en Lettonie, si tu le souhaites. Ton représentant et le personnel du Département des affaires de citoyenneté et de migration te donneront plus d'informations.



Selon votre situation, vous pouvez avoir le droit de travailler trois mois après avoir enregistré votre demande de protection internationale en Lettonie, si vous n'avez pas reçu de décision concernant l'octroi du statut de réfugié ou subsidiaire, ou un refus de ce statut, et si vous avez reçu un document d'identité de demandeur d'asile.



Tous les garçons et les filles de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à travailler (dans des cas exceptionnels, ils peuvent être autorisés à travailler dès l'âge de 13 ans).

## ► TON ATTESTATION DE DEMANDE D'ASILE

Tu recevras un document personnel avec ton nom et ta photo. Ce document indique que tu es demandeur d'asile en Lettonie. Tu dois toujours l'avoir sur toi.



**Ce document est important. Fais attention à ne pas le perdre et ne le donne à personne.**

Ce document est appelé le document personnel du demandeur d'asile.

## ➤ OÙ EST-CE QUE TU VAS SÉJOURNER?

Le lieu où tu vas séjourner pendant que les autorités examinent ta demande d'asile dépend de ton âge et de tes besoins.



Ton représentant et le personnel t'informent **de l'endroit où tu dois séjourner**, par exemple dans un certain logement ou dans une ville.

**Tu recevras de l'aide et des services seulement dans le lieu choisi par les autorités.**

Dans de très rares cas, les enfants peuvent être placés dans un centre où ils ne peuvent pas entrer et sortir librement. Si tu es dans cette situation, ton représentant, un conseil juridique et le personnel t'aideront.

Quel que soit l'endroit où tu séjournes, tu as le droit d'être en sécurité.

**Personne n'a le droit de:**



te menacer



t'insulter



te faire du mal

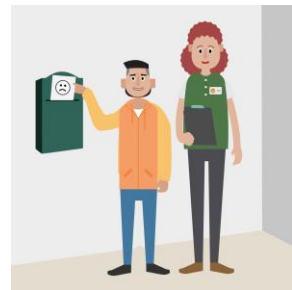
Peu importe de qui il s'agit: un inconnu ou une personne que tu connais. Si tu as des problèmes avec le personnel ou ton représentant, tu peux en parler.

## ➤ QU'EST-CE QUE TU PEUX FAIRE SI QUELQU'UN TE TRAITE MAL?



Tu peux parler à une personne à qui tu fais confiance, à un autre membre du personnel, à ton représentant.

Si quelqu'un te traite mal, tu peux le signaler aux autorités afin d'éviter que cela ne se reproduise. C'est ce qu'on appelle «déposer une plainte».



### **Attention!**

Si tu es à l'extérieur du lieu où tu séjournes et que tu es en danger, tu peux appeler gratuitement le numéro d'urgence national 112 à partir de n'importe quel téléphone.

## ➤ QUELLES SONT TES OBLIGATIONS CONCERNANT L'ACCUEIL?



Il est important que tu dises la vérité et que tu coopères avec les autorités, même si raconter ton histoire te semble parfois effrayant et difficile. Tu n'es pas seul(e). Ton représentant et le personnel sont là pour t'écouter et t'aider dans tes besoins quotidiens.

Le personnel peut t'aider, s'il a connaissance de ta situation.

Quel que soit l'endroit où tu séjourneras, il y aura des règles à respecter. Par exemple, tu dois respecter les autres résidents et le personnel. Tu ne dois pas faire de bruit pendant les heures de repos.

Le personnel expliquera les règles et les conséquences en cas de non-respect.

Il est très important que tu:

- ✔ tu coopères avec le personnel des établissements et suivre leurs instructions ;
- ✔ tu respectes les autres résidents, le personnel et les autres personnes ;
- ✔ tu communique au personnel des établissements son adresse actuelle et ses coordonnées (numéro de téléphone, adresse courriel) afin que tu puisse être contacté à tout moment.
- ✘ ne t'enfies pas du lieu où les autorités t'ont demandé de séjourner
- ✔ respectes les lois de ce pays; le personnel et ton représentant te les expliqueront.

## ➤ QUE SE PASSE-T-IL SI TU NE RESPECTES PAS TES OBLIGATIONS?



Si cela se produit, tu peux en parler ouvertement à ton représentant ou au personnel, et expliquer ta situation et les raisons qui t'ont poussé à agir ainsi.

Les autorités évalueront ta situation. Elles t'indiqueront ensuite, ainsi qu'à ton représentant, si elles décident de prendre des mesures.

Les autorités pourraient décider de:

- **réduire l'aide que tu reçois**, par exemple si tu t'enfuis du lieu où les autorités t'ont demandé de séjourner ou si tu ne coopères pas avec les autorités.
- **supprimer une partie de l'aide que tu reçois**, si tu te comportes de manière violente ou si tu ne respectes pas les règles du lieu où tu séjournes de manière répétée ou grave. La police peut également être appelée.



**Tu te trouves actuellement en Lettonie, qui est un pays de l'UE+.**

**Les pays de l'UE+ sont:**



les 27 États membres de l'Union européenne (UE): Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République d'Irlande, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie et



4 autres pays: Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.



## **RÈGLES POUR DEMANDER L'ASILE ET VOYAGER VERS LES PAYS DE L'UE+**



**Ton représentant et le personnel t'expliqueront ces règles importantes. Tu peux leur poser des questions à tout moment.**



Tu dois rester en Lettonie et ne pas t'enfuir vers un autre pays de l'UE+.



Si tu as des membres de ta famille dans un de ces pays, les autorités t'informeront de tes droits au regroupement familial. Ne t'enfuis pas.



Si tu t'enfuis, cela aura des conséquences négatives, qui sont expliquées dans la brochure. Par exemple, tu recevras moins d'aide en matière d'accueil dans l'autre pays.



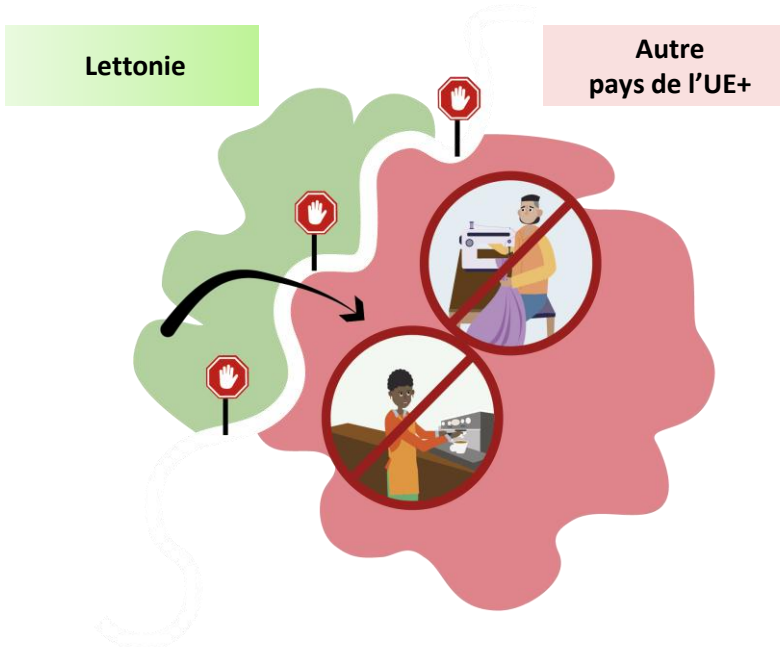
N'oublie pas que tu dois enregistrer ta demande d'asile dans l'État membre de l'UE+ où tu es arrivé(e) en premier, sauf si les autorités t'ont donné d'autres informations.



Un seul de ces pays est responsable de l'examen de ta demande d'asile. Les autorités de Lettonie t'indiqueront quel pays en est responsable.

Tu en apprendras plus sur ces procédures dans des brochures distinctes.

## ➤ QUE SE PASSE-T-IL SI TU T'ENFUIS DANS UN DES PAYS DE L'UE+?



### En Lettonie:

- ta procédure d'asile pourrait être arrêtée.

### Dans l'autre pays de l'UE+:

- les autorités peuvent décider de te renvoyer dans le pays de l'UE+ que tu as quitté.

À partir du moment où les autorités t'informent de cette décision de renvoi, tu n'auras plus accès à certains droits, par exemple:

- tu ne bénéficieras plus de certains types d'aide et
- tu ne pourras pas travailler.

## ➤ QUI PEUT T'AIDER SI TU N'ES PAS D'ACCORD AVEC UNE DÉCISION PRISE PAR LES AUTORITÉS?

Tu peux parler à ton représentant et lui poser toutes tes questions.

Avec ton représentant, vous pouvez demander l'aide d'un conseil juridique.

Un conseil juridique est une personne qui connaît les règles de ce pays. Il peut étudier ta situation et t'aider.



Le personnel t'informera également des organisations non gouvernementales qui peuvent aussi te fournir des informations et de l'assistance.



Tu peux contacter l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à tout moment. Elle protège les personnes qui ont été obligées de quitter leur pays.

## ➤ QUE SE PASSE-T-IL SI CERTAINES AIDES CHANGENT?

Si les autorités décident de limiter ou d'annuler certains types d'aide en raison de la situation expliquée à la page 15, tu pourras toujours:



- aller à l'école



- voir un médecin ou le personnel infirmier et recevoir une assistance médicale



- recevoir un soutien en fonction de ta situation personnelle et de tes besoins, comme un endroit où dormir dans un lieu décidé par les autorités et certaines aides.

Lorsque les autorités décident d'annuler l'aide en matière d'accueil qui t'a été accordée parce que tu t'es enfui(e) et que tu es parti(e) dans un autre pays de l'UE+, le type d'aide que tu continueras à recevoir dépendra de ta situation personnelle et de tes besoins. Tu pourras toujours aller à l'école.

## COORDONNÉES

Si tu as des questions ou si tu as besoin d'aide pendant ton séjour, tu peux t'adresser au personnel des organisations suivantes:

### autorité d'accueil

#### **Garde-frontières Nationale (Valsts robežsardze)**

Adresse: Rūdolfā iela 5, Rīga

téléphone: +371 67913300

courriel: pasts@rs.gov.lv

<https://www.rs.gov.lv/>

#### **Département des affaires de citoyenneté et de migration (Pilsonības un migrācijas lietu pārvalde)**

Adresse: Čiekurkalna 1. līnija 1, k-3, Rīga

téléphone: +371 67209400

courriel: pasts@pmlp.gov.lv

<https://www.pmlp.gov.lv/>

Tu peux également contacter ces organisations pour toute question concernant:

## l'assistance médicale



### Service national de santé (Nacionālais veselības dienests)

Adresse: Cēsu iela 31 k-3, accès 6, Riga

téléphone: [+371 80001234](tel:+37180001234)

courriel: [nvd@vmnvd.gov.lv](mailto:nvd@vmnvd.gov.lv)

<https://www.vmnvd.gov.lv>

## le soutien psychosocial



### Ligne d'assistance téléphonique pour enfants et adolescents : 116111

Offre une aide psychologique aux enfants et aux adolescents, ainsi qu'un soutien en cas de crise.

## la protection de l'enfance



### Centre de protection de l'enfance (Bērnus aizsardzības centrs)

Adresse: Ventspils iela 53, Riga,

téléphone: [+371 67359128](tel:+37167359128)

courriel: [pasts@bac.gov.lv](mailto:pasts@bac.gov.lv)

<https://www.bac.gov.lv>

### Ligne d'assistance téléphonique pour enfants et adolescents : 116111

Offre une aide psychologique aux enfants et aux adolescents, ainsi qu'un soutien en cas de crise.

## la ligne téléphonique d'urgence pour les enfants en danger



Si tu te sens abandonné ou en danger, tu peux appeler le 112 gratuitement  
Si ton frère, ta sœur ou un ami a disparu, tu peux appeler la ligne d'assistance 116 000 — Missing Children Europe

## les avis juridiques, l'assistance juridique et la représentation juridique



### Administration judiciaire (Tiesu administrācija)

Adresse: Antonijas iela 6, Rīga

téléphone: +371 67063800

courriel: [pasts@ta.gov.lv](mailto:pasts@ta.gov.lv)

<https://www.ta.gov.lv/>

## l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR)

qui protège les intérêts et les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés



UNHCR (Agence des Nations Unies pour les réfugiés)

Adresse: Antonijas iela 9, Rīga

téléphone: +46 10 101 28 00

courriel: [swest@unhcr.org](mailto:swest@unhcr.org),

<https://www.unhcr.org/>

Fonds d'intégration sociale Guichet unique	Adresses des centres de service à la clientèle à guichet unique : Raiņa bulvāris 15, Rīga, téléphone: +371 26959706 Rožu iela 6, Liepāja, téléphone: +371 22811020 Ģimnāzijas iela 11, Daugavpils, téléphone: +371 29557630 <a href="https://livelatvia.lv/">https://livelatvia.lv/</a>
Centre des droits de l'homme de Lettonie	Adresse: Alberta iela 13, Rīga téléphone: +371 67039290 courriel: <a href="mailto:office@humanrights.org.lv">office@humanrights.org.lv</a> <a href="https://cilvektiesibas.org.lv/">https://cilvektiesibas.org.lv/</a>

Si tu as une urgence médicale et que tu es en danger, contacte le personnel. Il t'aidera!

Si tu te trouves à l'extérieur du lieu où tu séjournes et que tu as un accident ou que tu es en danger, tu peux appeler ce numéro d'urgence gratuitement:



**Assistance médicale d'urgence et police : 112**

Si tu n'as pas de téléphone, tu peux demander à quelqu'un d'appeler le numéro d'urgence pour toi.



Cette brochure est fournie à titre d'information uniquement. Elle ne crée pas en soi de droits ou d'obligations. L'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA) a fourni le contenu principal de cette brochure et n'en autorise la reproduction et la modification que pour les États membres de l'UE. L'EUAA décline toute responsabilité quant à l'exactitude, au contenu, à l'exhaustivité, à la légalité ou à la fiabilité des informations ajoutées dans cette brochure par les États membres ou par toute autre partie tierce compétente. Ni l'EUAA, ni aucune personne agissant en son nom ne saurait être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans cette brochure.

© Agence de l'Union européenne pour l'asile, 2025